



Avril 2011

Michel Cormier

Bonjour, je m'appelle Michel Cormier et je suis commissaire par intérim du Bureau de la protection des obtentions végétales du Canada qui fait partie de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

La loi canadienne sur la protection des obtentions végétales exigeait à l'époque que, une fois entrée en vigueur, une évaluation soit faite pour en documenter l'effet après 10 années de sa mise en œuvre et que cette évaluation soit effectuée et présentée au Parlement en 2002. Le but de cette évaluation était de déterminer comment la loi sur la protection des obtentions végétales avait réussi à stimuler l'investissement dans la sélection végétale, à améliorer l'accès aux variétés étrangères, à protéger les variétés canadiennes à l'étranger, à améliorer les variétés au bénéfice du public comme les agriculteurs et les semenciers et tout autre avantage public de telle sorte que, durant cette période, on puisse déterminer que les agriculteurs et les semenciers canadiens avaient eu un plus grand accès à plus de variétés de meilleure qualité ayant un rendement accru, une plus grande résistance aux maladies et une plus grande tolérance à la sécheresse. La loi semblait avoir le plus d'impact sur l'accès aux variétés étrangères; par exemple, durant la première année de son application, 97% de nos demandes de variétés de pomme de terre venaient d'obtenteurs étrangers. La protection des obtentions végétales a permis au secteur industriel de créer des partenariats et des liens tout en améliorant l'accès à des variétés étrangères. Quelques entreprises agricoles et horticoles ont amélioré leurs capacités d'exportation ou elles sont devenues des exportatrices nettes de leurs produits, en particulier dans les domaines de la floriculture, des légumineuses, de la pomme de terre et des pépinières. C'est ainsi par exemple que les exportations de pommes de terre transformées, les exportations ont augmenté de 200 millions en sept ans. Durant la période d'évaluation, le nombre d'entreprises et d'organisations au Canada qui ont fait partie de l'industrie semencière a augmenté de 40% de telle sorte que la mise au point de variétés et la disponibilité de nouvelles variétés au Canada ont augmenté plus vite que jamais auparavant pendant les 10 années qui ont suivi l'application de la loi, laquelle semble être un des nombreux facteurs qui ont eu un impact positif sur la disponibilité de nouvelles variétés.